



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 13-2026

Sur convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur ECOCHARD Nicolas, Vice-Président
 Mesdames BUIRET Marie-Dominique, BEURRIER Aline, CHARDIGNY Mireille,
 CORDIER Emilie, GABILLET Virginie, LAFAY Monique, LAURENCIN Angélique,
 LEROY Michèle, MICHAUD Laurence, PAUGET Martine, ROBIN Sophie, RUDE Marie-
 Rose.
 Messieurs JANNIN Yannick, ROZIER Jean-Claude.

Absent : /

Absent excusé : /

Procuration : Madame HUMBERT Geneviève, donne pouvoir à Monsieur ROZIER Jean-Claude.

Madame BUIRET Marie-Dominique est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre : 17

En exercice : 17 Présents : 16 Votants : 17

Objet : Acceptation de dons pour la durée du mandat

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration, que la Trésorerie de Bourg-en-Bresse demande au CCAS une délibération pour tout don. Pour ce faire, il est possible de voter une délibération générale pour les dons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2122-22,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la possibilité de percevoir les dons au bénéfice du CCAS pendant toute la durée restante du mandat.

Fait et délibéré en Mairie,

Le 28 avril 2026

Le Président
Christian BERNIGAUD



La secrétaire de séance,
Marie-Dominique BUIRET

Accusé de réception en préfecture
001-200077238-20260428-2026-13-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026